

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Aimé Flamand, 29 janvier 1888](#)

Marie Moret à Aimé Flamand, 29 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[29 janvier 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur le lancement des opérations d'inventaire des biens de Godin.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- Le nom du destinataire, Flamant, est manuscrit à la mine de plomb sur la copie de la lettre à la suite de l'appel de la lettre « Monsieur ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Décès](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Événements cités[Décès de Jean-Baptiste André Godin \(15 janvier 1888, Guise\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (373r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère
29 janvier 1888

Monsieur Hamant

Je vous remercie de votre information concernant le commencement des opérations d'inventaire après le décès de mon mari.

Je vais m'occuper de faire préparer la copie que vous me demandez. J'aurais été heureuse de vous voir pour faire régulièrement les choses à ce sujet. Vous serait-il possible de venir soit aujourd'hui avant 6 heures ou de 7 à 9 heures du soir,

soit demain dans la matinée de 10 h à midi?

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de toute ma consi-
dération

Marie Gaden